



**OBJET : MISE EN SERVICE D'UNE EXPÉRIMENTATION DE RÉDUCTION DES NUISANCES SONORES
SUR L'AÉRODROME DE TOUSSUS LE NOBLE**

1 INTRODUCTION

Cette circulaire d'information aéronautique a pour objet d'informer les usagers sur les nouvelles dispositions résultant de la mise en œuvre d'une expérimentation du 06 avril au 29 septembre 2019 visant à réduire les nuisances sonores touchant les riverains de l'aérodrome de Toussus le Noble.

2 OBJET DE L'EXPERIMENTATION

Pendant la période de l'expérimentation, les samedis, dimanches et jours fériés, les conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble, pour les avions légers¹, dépendent de la plage horaire, de la classe CALIPSO de l'avion, et du type de vol (tours de piste ou départ/arrivée).

Le dispositif CALIPSO, qui classe les avions légers selon leur performance acoustique, est décrit sur le site internet du Ministère : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/calipsoclassification-sonore-avions-legers>.

Les plages de silence et moindre bruit sont ajustées en conséquence.

L'expérimentation est sans effet sur les aéronefs autres que les avions légers.

3 MODALITES DE L'EXPERIMENTATION

Un sup AIP listant de manière exhaustive ces mesures et leurs conditions d'application sera publié avant la mise en œuvre de ce dispositif.

¹ avion équipé d'un ou plusieurs moteurs à piston, dont la masse maximale au décollage est inférieure ou égale à 8 618 kg